

Les clés de la fiscalité internationale appliquée à la gestion de patrimoine

Examiner le traitement fiscal de l'acquisition, la détention et la cession de patrimoine dans un contexte international

Code
701048

Durée
2 jours / 14 heures

Tarif Inter*
1 916 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

PROCHAINES SESSIONS

- **PARIS LA DÉFENSE :**
25-26 avr. 2024
- **A DISTANCE :**
25-26 avr. 2024
- **PARIS :**
4-5 Juil. 2024
- **A DISTANCE :**
4-5 Juil. 2024
- **PARIS :**
24-25 Sep. 2024
- **A DISTANCE :**
24-25 Sep. 2024
- **PARIS :**
9-10 déc. 2024
- **A DISTANCE :**
9-10 déc. 2024

[Voir toutes les sessions](#)

PUBLIC

Gestionnaires de patrimoine –
Ingénieurs patrimoniaux – Avocats –
Experts-comptables – Notaires –
Leurs collaborateurs

PRÉ-REQUIS

Pratique de la fiscalité des
personnes physiques

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

Objectifs pédagogiques

- Analyser la fiscalité applicable tant à un investissement à l'étranger par un résident français que d'un investissement en France par un non-résident
- Définir le traitement fiscal de tels investissements, de leur acquisition jusqu'à leur cession
- Examiner les limites du choix de la structuration de l'investissement à l'aune des dispositifs fiscaux anti-délocalisation

Programme de la formation

Déterminer la résidence fiscale d'un contribuable

- En droit français
- En présence d'une convention fiscale
- Les conséquences de la résidence fiscale sur l'imposition du contribuable
- Cas pratique : déterminer la résidence fiscale d'un contribuable et en tirer les conséquences dans différents cas de figure

Décider d'investir hors de son état de résidence

- L'investissement immobilier direct ou indirect
- L'investissement financier direct ou indirect
- Cas pratique : déterminer la pertinence d'un investissement

Analyser le traitement fiscal applicable à la détention d'un investissement à l'étranger

- L'imposition des revenus
- La taxation du patrimoine
- L'impact des conventions fiscales
- Cas pratiques : déterminer le traitement fiscal applicable à des dividendes de source étrangère ; aux revenus d'un appartement parisien perçu par un résident d'Allemagne, etc.

Identifier les impacts fiscaux liés à la cession d'un élément de patrimoine étranger

- Céder l'investissement : la taxation des plus-values – l'impact des conventions fiscales
- Transmettre à titre gratuit par donation ou succession : le rattachement au territoire – l'imposition liée – l'impact des conventions fiscales
- Cas pratique : calculer les impôts dus au titre d'une cession ou d'une donation

Examiner quelques situations particulières

- Les contrats d'assurance-vie souscrits à l'étranger
- Les conséquences fiscales de la détention au travers d'un trust

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

Prendre en compte l'impact des dispositifs anti-délocalisation dans un but fiscal

- L'exit tax
- L'investissement par l'intermédiaire d'une société située dans un pays à fiscalité privilégiée
- Les clauses visant à limiter l'usage abusif des conventions fiscales
- Cas pratique : déterminer le caractère abusif d'une structuration de patrimoine

Parmi nos formateurs



Rosemary Billard-Moalic

Rosemary BILLARD-MOALIC

Avocate

Diplômée du Master 2 Juriste Fiscaliste à Paris V Descartes et du CAPA, Rosemary Billard-Moalic assiste particuliers et entreprises dans leurs problématiques fiscales internationales. Elle est notamment experte en fiscalité des personnes en situation de mobilité internationale (non-résidents, expatriés et impatriés).